

---

Par suite d'une convocation en date du 25 mars 2025, les membres composant le conseil municipal de DROISY se sont réunis en mairie, le lundi 07 avril 2025 à 19h30 sous la présidence de M. Jean-Paul FORESTIER, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Paul FORESTIER, M. Régis RACINEUX, M. Pierre-Alain REY, M. Cyril CHATANAY, Mme Carole LAFFIN, M. Thibault VICTOR, M. Nicolas FORESTIER, M. Olivier BALDI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Mme Émilie VICTOR, M. Jérémy BERNARDI.

**ABSENT(S) AYANT DONNÉ PROCURATION** :

Le président ayant ouvert la séance à 19h30, et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : M. Régis RACINEUX

**ORDRE DU JOUR :**

- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget primitif 2025
- Approbation du budget primitif principal 2025
- Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget annexe de l'eau 2025
- Approbation du budget annexe de l'eau 2025
- Vote des taxes locales 2025
- Demande de subvention au titre des amendes de police 2025
- Demande de subvention au titre CDAS 2025 pour la sécurisation de la RD57

---

**1/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 mars 2025**

M. le Maire propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 mars 2025. Le procès-verbal du 17 mars 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2/ AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025**

M. le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**CONSTATE** que l'excédent de fonctionnement 2023 s'élève à : **403 923.50 €**

**DÉCIDE** d'affecter à la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 au compte 002 (résultat de clôture de l'exercice 2024- affectation au 1068), à savoir : **108 923.50 €**

**DÉCIDE** d'affecter **295 000.00 €** à la section d'investissement au compte 1068/10 pour l'exercice 2025.

**3/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024**

M. le Maire expose à l'assemblée le budget primitif de la commune pour l'année 2025, équilibré en recettes et en dépenses.

Il s'établit comme suit :

Fonctionnement : 336 487.50 euros  
Investissement : 806 990.48 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le budget Primitif 2025

#### **4/ AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2025**

M. le Maire propose d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2024. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**CONSTATE** que l'excédent d'exploitation 2024 s'élève à : **29 295.00 euros**.

**DECIDE** d'affecter à la section de fonctionnement pour l'exercice 2024 au compte 002 le résultat de clôture de l'exercice 2024, à savoir **29 295.00 euros**.

#### **5/ APPROBATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024**

M. le Maire expose à l'assemblée le budget primitif annexe de l'eau pour l'année 2024, équilibré en recettes et en dépenses.

Il s'établit comme suit :

Exploitation : 58 345.00 euros  
Investissement : 304 278.43 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** le budget primitif annexe de l'eau 2025.

#### **6/ VOTE DES TAXES LOCALES 2025**

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année **les taux d'imposition**, la fixation des bases et leur évolution incombant aux services de l'État.

- Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la **taxe d'habitation** sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes.
  - En contrepartie, le taux de **taxe foncière** sur les propriétés bâties du département a été transféré à la commune, ces recettes sont intégrées dans les taxes totales perçues par la commune.

**Le Conseil municipal,**

**Vu** la loi de finances pour 2025,

Vu l'article 1639A du Code Général des impôts,

Vu le budget 2025,

**Considérant** que la commune souhaite maintenir la pression fiscale identique à celle de 2024,

**Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité avec 8 voix POUR :**

➤ **DÉCIDE** les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2025 comme suit :

Taxe	Taux 2025	Produit fiscal attendu 2025
Taxe Foncière Bâti	25.64 %	39 075 €
Taxe Foncière Non Bâti	55.55 %	6 111 €
Taxe Habitation	20.00 %	5 800 €

### 7/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2025

M. Le Maire rappelle que le Département de la Haute-Savoie doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour une campagne de sécurisation de la RD57, sur la commune, estimée à **60 207.50 € HT**.

après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal,

**APPROUVE** la proposition de campagne de sécurisation de la RD57, sur la commune comme objet d'une demande de subvention au titre des amendes de police, pour un montant de 60 207.50 € HT

**AUTORISE** M. le Maire à déposer un dossier en ce sens auprès du Conseil Départemental,

**AUTORISE** M. le Maire à engager toute démarche relative à la bonne exécution de la présente délibération, et à engager les dépenses correspondantes.

### 7/ DÉPÔT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA SÉCURISATION DE LA RD57 AU TITRE DU CDAS 2025

M. Le maire présente au conseil municipal le dossier d'aménagement de sécurité en agglomération sur la RD57, rue de la croix Brochin, établi par le cabinet Profils Etudes.

Ce dossier propose un aménagement sécuritaire par la mise en place d'aménagements de type ralentisseurs pour modérer la vitesse des véhicules en approche et sécuriser davantage les modes de déplacements alternatifs.

Afin de réaliser ces travaux, il propose de proposer de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

<b>Investissement HT</b>	<b>60 207.50 €</b>
Subvention CDAS	30 103.75 €
Amendes de Police	18 062.25 €
Autofinancement communal	12 041.50 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le projet et son contenu

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget

- **AUTORISE** le Maire à réaliser la demande de subvention auprès du Département au titre du CDAS 2025
- **S'ENGAGE** à prendre en auto-financement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **S'ENGAGE** à ne pas recevoir plus de 80% de subventions,
- **S'ENGAGE** à réaliser cette opération de sécurisation de la RD57

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Validation des devis pour les illuminations de Noël, de la table de ping-pong et du tourniquet pour l'aire de jeux.
- PC07410724X0001 : une réunion sera programmée avec l'ensemble des intervenants pour étudier l'emplacement exact du réseau eaux pluviales traversant la parcelle.
- CPIE BUGEY-GENEVOIS : demande de subvention à hauteur de 1.28 €/habitant. Elle sera examinée lors du prochain conseil municipal.
- Achat de filets batraciens : demande de renseignements à SYR'USSES.
- Logo de la commune : un concours ouvert à tous sera peut-être envisagé pour son élaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 21h22.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 19 mai 2025.

Jean-Paul FORESTIER, Maire	<i>Présent</i>
Régis RACINEUX, 1 <sup>er</sup> adjoint	<i>Présent</i>
Pierre-Alain REY, 2 <sup>ème</sup> adjoint	<i>Présent</i>
Jérémy BERNARDI	<i>Excusé</i>
Émilie VICTOR	<i>Excusée</i>
Cyril CHATANAY	<i>Présent</i>
Carole LAFFIN	<i>Présente</i>
Thibault VICTOR	<i>Présent</i>
Nicolas FORESTIER	<i>Présent</i>
Olivier BALDI	<i>Présent</i>

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-Paul FORESTIER

